

# VACANCES DE FÉVRIER

DU 17 AU 28  
FÉVRIER 2025

INSCRIPTIONS À PARTIR DU  
MERCREDI 12 FÉVRIER À 14H

AUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE

---

**ATTENTION** : Le programme peut changer en fonction  
de l'évolution des consignes sanitaires.

Le PASSEPORT VACANCES vous permet de participer aux activités, animations, sorties et aux soirées proposées.

**Conditions d'inscription :**

- Être Adhérent au Cap'Ados : clétien : 13 € - hors commune : 23 €
- Règlement du passeport vacances : 13 € (2 semaines) - 7 € (1 semaine)
- Règlement des activités, sorties, soirées ou stages de 3 à 36 €
- La fiche de renseignement dûment remplie à récupérer au Cap'Ados
- Documents à fournir : photocopie du carnet de vaccination, avis d'imposition N-1, photo d'identité
- Le jeune, doit impérativement être présent ou être représenté par un représentant légal pour effectuer cette démarche
- Pour toute adhésion, la présence du responsable légal est obligatoire
- En cas de dossier incomplet la demande d'inscription ne pourra être prise en compte
- Aucune inscription possible par téléphone, mail ou par courrier

Lieu d'inscription :

**CAP'ADOS**

**1, avenue Maurice Jouet  
78340 Les Clayes-sous-Bois**

Pour toute information vous pouvez contacter

l'équipe d'animation : 01 30 79 39 85

[capados@lesclayessousbois.fr](mailto:capados@lesclayessousbois.fr)

ou vous rendre sur le site internet de la ville :

[www.lesclayessousbois.fr/fr/11-17-ans](http://www.lesclayessousbois.fr/fr/11-17-ans)

	LUNDI 17	MARDI 18	MERCREDI 19	JEUDI 20	VENREDI 21
10h - 12h	<p><b>Inscriptions</b> Aux activités de la semaine <i>Rendez-vous à 10h00 et pas avant !!!!</i></p> <p>- <b>Accueil libre</b></p> <p>- <b>Atelier Participatif</b> « La FabriKaKoi »</p>	<p><b>Ciné- Débat</b> « Edward aux mains d'argent » Rdv 9h30 à Noiret</p>  <p>Edward, un homme au corps marqué par des lames à la place des mains, est découvert et accueilli dans une banlieue. Malgré ses talents uniques, sa différence suscite rejet et incompréhension, notamment lorsqu'il tombe amoureux de Kim.</p>	<p><b>Sortie</b> <b>Trampoline Park</b> Clétien : 5 € - H. Commune : 7 €</p> <p>- <b>Atelier Jeu</b> « Splendor »</p> <p>- <b>Atelier Sportif</b> « Paresseux/Tortues/Hérissons »</p> <p>- <b>Atelier Manuel</b> « Personnalise ton t-shirt »</p>	<p><b>Sortie</b> <b>Trampoline Park</b> Clétien : 5 € - H. Commune : 7 €</p> <p>- <b>Atelier Culinaire</b> « Bar à tiramisù »</p> <p>- <b>Atelier Expression</b> « Initiation Danse »</p> <p>- <b>Atelier Manuel</b> « Tot Bag »</p>	  <p><b>Sortie</b> « Base de loisirs de Buthiers »</p> <p>Acrobbranche / Vague à Surf / Tir à l'arc</p> <p>Prévoir un pique-nique Tenue de baignade pour la vague à surf (pas de short) &amp; Vêtements chauds pour manger à l'extérieur</p> <p>Départ : 7h30 Retour : 19h00</p> <p>Clétien : 11.50 € - H. Commune : 17 €</p>
Pause midi					
14h – 16h30	<p><b>Grand Jeu</b> « Cap Jeu »</p>  <p>« Teste tes connaissances en culture générale tout en t'amusant et en te mesurant aux autres ! »</p>	<p><b>Sortie</b> « WINTER TOUR » Viens explorer ou redécouvrir des sports olympiques insolites, comme le curling ou le tir laser en biathlon ! Rdv à 13h30 - Retour à 17h30 Clétien : 3 € - H. Commune : 4 €</p> <p>- <b>Atelier Culinaire</b> « Concours de cupcakes »</p> <p>- <b>Atelier Manuel</b> « Personnalise ta porcelaine »</p> <p>- <b>Atelier Sportif</b> « Initiation Basket-ball »</p>	<p><b>Atelier Expression</b> « Impro' Théâtrale »</p> <p>- <b>Atelier Détente</b> « Paint and Sip* »</p> <p>- <b>Atelier Jeu</b> « Tournoi de Poker »</p>  <p>*Sip : mot anglais qui veut dire stroter</p>	 <p><b>Atelier Jeu</b> « Loup Garou »</p> <p>- <b>Atelier Sportif</b> « Initiation Base-ball »</p> <p>- <b>Atelier Détente</b> « Relaxation Yoga »</p>	
Temps libre 16h30 – 18h	<p><b>Accueil libre</b></p> <p>- <b>Atelier Participatif</b> « La FabriKaKoi »</p>	<p><b>Accueil libre</b></p> <p>- <b>Atelier Participatif</b> « La FabriKaKoi »</p>		<p><b>Accueil libre</b></p> <p>- <b>Atelier Participatif</b> « La FabriKaKoi »</p>	
SOIREE		<p><b>Soirée au Cap'Ados - FabriKaKoi</b> « Soirée des hippopotames » Viens t'amuser en te racontant des histoires en pyjamas Début à 20h30 – 22h30 4 €</p>	<p><b>Soirée au Cap'Ados</b> « Pastas &amp; Karaoké » Début à 19h30 - Fin 22h30 4 €</p>		

	LUNDI 24	MARDI 25	MERCREDI 26	JEUDI 27	VENREDI 28
10h – 12h	<p><b>Inscriptions</b> Aux activités de la semaine <i>Rendez-vous à 10h00 et pas avant !!!!</i></p> <p>- <b>Accueil libre</b></p> <p>- <b>Atelier Participatif</b> « La FabriKaKoi »</p>	<p><b>Atelier Sportif</b> « Boot Cap' »</p> <p>- <b>Atelier Jeu</b> « Geo Catcher »</p> <p>- <b>Atelier Culinaire</b> « Sablés d'hiver »</p> <p>- <b>Atelier Jeu</b> « Ninja »</p>	<p><b>Sortie</b> <b>Trampoline Park</b> Clétien : 5 € - H. Commune : 7 €</p>  <p>- <b>Atelier Expression</b> « Move your body »</p> <p>- <b>Atelier Manuel</b> « Apprend les bases du dessin »</p>	<p><b>Sortie</b> <b>Trampoline Park</b> Clétien : 5 € - H. Commune : 7 €</p> <p>- <b>Atelier Jeu</b> « Time's Up »</p> <p>- <b>Atelier Manuel</b> « Fabrique ton bracelet brésilien »</p> <p>- <b>Atelier jeu</b> « Code Name »</p>	<p><b>Sortie</b> « Visite de la Tour Eiffel &amp; De l'Aquarium de Paris »</p> <p>Prévoir un pique-nique &amp; Vêtements chauds pour manger à l'extérieur</p> <p>Départ : 9h30 Retour : 18h30</p> <p>Clétien : 9.50 € - H. Commune : 14 €</p>  
Pause midi					
14h – 16h30	<p><b>Grand Jeu</b></p>  <p>« Le Capitole »</p> <p>« Venez-vous défier ; puisse le sort vous être favorable »</p>	<p><b>Sortie</b> <b>14-17 ans</b> <b>Calicéo</b></p>  <p>Départ : 13h30 Retour : 16h30 Short de bain interdit</p> <p>Clétien : 11 € H. Commune : 17 €</p>	<p><b>Sortie</b> « WINTER TOUR » Viens explorer ou redécouvrir des sports olympiques insolites, comme le curling ou le tir laser en biathlon ! Rdv à 13h30 Retour à 17h30 Clétien : 3 € - H. Commune : 4 €</p> <p>- <b>Atelier Sportif</b> « Initiation Badminton »</p> <p>- <b>Atelier Jeu</b> « Splendor »</p> <p>- <b>Atelier Manuel</b> « Aquarelle d'hiver »</p>	<p><b>Atelier Jeu</b> « Undercover »</p> <p>- <b>Atelier Sportif</b> « Initiation Handball »</p> <p>- <b>Atelier Numérique</b> « Jeux-vidéo en folie »</p> <p>- <b>Atelier Culinaire</b> « Layer Cake »</p> 	<p><b>Atelier Jeu</b> « Loup garou »</p> <p>- <b>Atelier Manuel</b> « Perles chauffantes »</p> <p>- <b>Atelier Expression</b> « Stand doublage de scènes films &amp; séries »</p>
Temps libre 16h30 - 18h	<p><b>Accueil libre</b></p> <p>- <b>Atelier Participatif</b> « La FabriKaKoi »</p>	<p><b>Accueil libre</b></p> <p>- <b>Atelier Participatif</b> « La FabriKaKoi »</p>		<p><b>Accueil libre</b></p> <p>- <b>Atelier Participatif</b> « La FabriKaKoi »</p>	
SOIREE		<p><b>Soirée 14-17 ans</b> <b>FabriKaKoi</b> « Free Jump à Cergy » Début à 17h30 à 22h00 Clétien : 5 € - H. Commune : 7 €</p>	<p><b>Soirée au Cap'Ados</b> « Le Cap a un Incroyable Talent ! » Début à 20h00 - Fin 22h30 4 €</p>		

# Le règlement intérieur

## Article 1 : L'adhésion - l'inscription

Le Cap'Ados accueille les jeunes entre 11 et 17 ans à partir de la 6<sup>ème</sup>. Une adhésion annuelle est obligatoire pour chaque jeune souhaitant participer à au moins l'un des accueils.

La présence du responsable légal est obligatoire au retour du dossier d'adhésion. Pour toutes autres inscriptions la présence du responsable légal n'est pas obligatoire.

Le dossier d'adhésion doit être impérativement complet, incluant les pièces justificatives demandées. Dans le cas contraire le dossier sera refusé.

## Article 2 : Modalité de paiement

Tout paiement doit être effectué par chèque ou en espèces. Il valide l'inscription et/ou la participation à une activité.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison de santé avec présentation d'un certificat médical.

En cas d'annulation, du fait du Cap'Ados, d'une activité payante et déjà réglée, un report de la somme sera effectué sur la prochaine activité due.

## Article 3 : Absence - Retard

Toute absence doit être signalée au Cap'Ados au 01 30 79 39 85 (répondeur en cas d'absence) par le responsable légal du jeune.

Chaque retard doit être signalé au Cap'Ados au 01 30 79 39 85 (répondeur en cas d'absence). Tout retard risque d'engendrer l'annulation de l'activité à laquelle le jeune s'était inscrit (sans remboursement si l'activité était payante).

## Article 4 : Les informations d'ordre médical

Les informations d'ordre médical (traitement, allergie ou autres) doivent être signalées, données à la constitution du dossier d'adhésion et devront être complétées avec soins.

Un médicament peut exceptionnellement être administré par un membre de l'équipe d'encadrement sur présentation d'une autorisation parentale, écrite et accompagnée de la copie de la prescription médicale ou ordonnance au nom du jeune, du médicament confié dans son emballage d'origine avec la notice et portant le nom et prénom du jeune.

Aucun médicament ne sera administré si ces conditions ne sont pas respectées.

## Article 5 : Le comportement et l'attitude

L'accès à la structure doit se faire sans discrimination, dans le respect d'autrui, la laïcité et la tolérance.

Tout adhérent est tenu de respecter les règles suivantes :

- Respect des personnes, qui exclut toute violence (physique, verbale, harcèlement)
- Respect des locaux et du matériel mis à disposition
- Respect des horaires de la structure et des horaires des activités
- Respect de l'équipe encadrante
- Le prosélytisme est interdit
- Respect de ses engagements lors des inscriptions aux activités

En cas de comportement contraire aux règles de vie présentées ci-dessus, la Ville se réserve le droit de prendre les mesures suivantes :

- Entretien avec les parents
- Avertissement pour le jeune
- Exclusion ponctuelle du jeune sans indemnisation financière quelle qu'elle soit
- Exclusion de l'ensemble des activités de la structure et de l'ensemble des activités municipales pour une période définie
- Exclusion définitive de la structure et de l'ensemble des activités municipales

En cas de dégradation volontaire ou de vol, une plainte sera déposée, et le remboursement des frais de remise en état sera demandé à la famille.

## **Article 6 : Consommation de tabac, d'alcool, de produits stupéfiants et de boissons énergisantes**

La loi N°91-32 du 10 janvier 1991 (dite loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics.

La consommation d'alcool est interdite aux alentours proches de la structure et à l'intérieur. L'accès à la structure et/ou aux activités est interdit à toutes personnes (jeunes et adultes) en état d'ébriété présumé.

L'article L628 du Code Pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants. L'accès à la structure et/ou aux activités est interdit à toutes personnes (jeunes et adultes) présentant des signes de consommation de produits stupéfiants.

Toute consommation de boissons énergisantes est proscrite.

## **Article 7 : Objet personnel - Tenue - Téléphone**

Les objets personnels et/ou vêtements de valeur sont déconseillés.

Votre enfant est responsable des objets qu'il amène sur la structure. La Ville ne sera en aucun cas responsable de leurs détériorations et/ou pertes.

Une tenue décente est exigée.

L'utilisation du téléphone portable est complètement interdite dans l'enceinte de la structure.

Cependant une tolérance est admise lors des sorties et de certaines activités.

A contrario, il sera formellement interdit aux jeunes de prendre en photo ou en vidéo à son insu toutes personnes fréquentant la structure.

## **Article 8 : Transport**

La Ville ne peut être tenue pour responsable du trajet aller/retour du jeune pour se rendre sur le lieu de l'activité.

Lors de certaines activités, les jeunes pourront utiliser les moyens de transports suivants :

- Bus
- Mini-Bus
- Transport en commun

Les animateurs pourront conduire le mini-bus pour transporter des jeunes.

## **Article 9 : Les différents accueils - Soirées**

Le jeune devra se présenter aux personnels dès son arrivée et s'inscrire sur le registre de présence.

Les responsables légaux devront venir chercher les jeunes durant les soirées hormis pour les plus de 14 ans qui pourront rentrer seuls avec une autorisation parentale.

## **Article 10 : Accompagnement à la scolarité**

Les jeunes inscrits ont l'obligation de s'inscrire à l'accompagnement à la scolarité pour y participer.

Les jeunes inscrits ont l'obligation de rester au minimum 1 heure.

Les jeunes doivent être munis de leur matériel de travail.

Les jeunes s'engagent à venir les jours où ils s'inscrivent sachant que l'inscription minimum est de deux jours hors atelier méthodologique.

Les jeunes n'ont pas le droit de manger dans les salles de travail.

En cas d'absences répétées, l'équipe d'encadrement sera amenée à annuler l'inscription (sans remboursement possible) en favorisant les jeunes sur liste d'attente.

## **Article 11 : Passeport Vacances**

Les jeunes ont l'obligation de s'inscrire au Passeport Vacances pour y participer.

Ils devront s'engager à participer au minimum à 3 activités non payantes par semaine. Le non-respect de cet engagement, amènera l'équipe d'encadrement à annuler ou refuser son inscription à une activité et /ou sortie payante (sans remboursement possible) en favorisant les jeunes qui participent régulièrement aux activités.